

Appel des orthoptistes aux assureurs privés

La crise sanitaire du COVID 19 sévit en France depuis le 01 Février 2020. Dès lors des cas ont été recensés, des zones confinées, les professionnels de santé sont en 1^{er} ligne. Depuis le 13 Mars les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les universités et les lieux accueillant du public ont fermé. Nous faisons face à une pandémie.

Au 16 mars un confinement général est prononcé pour la population : #restezchezvous proposé par le Gouvernement.

Les professionnels de santé démunis face à la pénurie de masques et de gel hydroalcoolique pourtant promis par le Gouvernement ont pris leurs responsabilités et, pour la plupart, fermés les cabinets libéraux par solidarité nationale et surtout pour éviter de participer à la propagation du virus.

La Sécurité Sociale a mis en place un système exceptionnel d'indemnisation des libéraux devant garder leurs enfants à domicile. Pour la première fois, les professionnels de santé libéraux vont pouvoir bénéficier d'indemnités journalières.

De plus, des mesures gouvernementales ont été mises en place : report de charges sociales, impôts et échéances bancaires, un fond de solidarité a été créé.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : nous demandons à l'Etat de bien vouloir déclarer cette pandémie en catastrophe naturelle ou tout autre motif compatible avec les dispositions contractuelles.

Nous demandons aux assureurs de bien vouloir participer à l'effort national et indemniser les libéraux pour les pertes d'exploitation majeures de chacun des professionnels. Les professionnels libéraux ne peuvent pas pâtir économiquement de cet état de fait. La survie des professionnels de santé est en jeu au terme de cette pandémie.

Le SNAO se positionne et appelle toutes les professions médicales et paramédicales à faire de même en leur nom propre et/ou au sein des regroupements professionnels auxquelles elles appartiennent. Le SNAO va soumettre ses propositions à l'UNAPL afin qu'elle les porte au nom de tous les indépendants et libéraux.

Nous demandons à l'Etat de bien vouloir légiférer. Nous exhortons les Assureurs à remplir les missions pour lesquelles nous leur faisons confiance et les rémunérons par l'intermédiaire des cotisations obligatoires et facultatives qu'ils collectent.

Ensemble, prenons nos responsabilités, sauvons la médecine libérale, sortons vainqueurs de cette guerre contre le covid-19.

Paris, le 20/03/2020